« Un sauveteur secouriste du travail est un salarié capable d'intervenir durant son temps de présence au sein de son entreprise pour porter secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés. Le pompier d'entreprise intervient lui pour tout ce qui touche à la sécurité incendie. Tous deux connaissent les procédures d'intervention et les équipements de secours ou de protection incendie. Leur formation est régulièrement mise à jour. » Source : INRS

OBJECTIFS

- Devenir sauveteur secouriste du travail en entreprise
- Pouvoir revendiquer cette compétence
- Porter secours à un adulte, à un enfant ou à un nourrisson

COMPÉTENCES ACQUISES

- Acquérir les connaissances et les gestes pour administrer les premiers secours en cas d'urgence
- Savoir évaluer et prévenir les risques

DURÉE

- 2 jours

PARTICIPANTS

- Toute personne volontaire ou devant exercer le rôle de SST dans l'entreprise

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposés théoriques
- Relation directe individuelle avec le formateur en face à face pédagogique
- Pédagogie interactive. Jeu des « questions – réponses » avec le formateur.
- Exercices pratiques et mises en situation :La formation est extrêmement pratique et repose sur la démonstration de gestes que le stagiaire doit reproduire.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Outils de présentation des éléments théoriques appuyés par un diaporama
- Document final résumant les règles les plus utiles. Ce support écrit est conservé par l'apprenant.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Mannequins adulte, enfant, nourrisson et matériel d'entraînement
- Défibrillateur
- Vidéo projecteur
- Tableau blanc et paper board
- PC connecté à Internet

ÉVALUATION ET VALIDATION

- Un certificat de sauveteur-secouriste du travail (SST) sera délivré au stagiaire ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait à l'évaluation continue.

La formation est assurée par un moniteur SST

Djem Formation
16 rue Ampère - 95300 Pontoise
01 34 46 82 44
09 72 22 60 18
info@djem.fr
www.djem.fr

Sarl au capital de 40 000 €
RCS Pontoise : 493 893 655
SIRET : 49389365500024
Enregistrement n° 11 95 04523 95
Ne vaut pas agrément de l'État
TVA intracommunautaire FR60493893655

« Un sauveteur secouriste du travail (ou SST) peut sauver des vies sur le lieu de travail, notamment en cas d'accident du travail. Il s'agit d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence et dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.
La présence de secouristes est obligatoire, selon l'article R. 4224-15 du Code du travail :

- *dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux,*
- *dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours, où sont effectués des travaux dangereux. » Source INRS*

Voici les étapes de la formation…

- **Reconnaître et identifier les risques**
  - Le sauvetage secourisme du travail : Ce que c'est et ce qui a changé – Rôle du sauveteur secouriste dans l'entreprise et hors de l'entreprise.
  - Rechercher les risques persistants pour protéger
  - Analyser l'accident lorsqu'il survient
  - Informer
  - Agir pour supprimer le danger immédiat

- **Apprendre à prévenir les risques**
  - Repérer les dangers potentiels
  - Repérer les personnes potentiellement exposées
  - Identifier les actions de prévention nécessaires

- **Acquérir les gestes et les postures**
  - Examiner la victime et alerter ou faire alerter
  - Secourir : les gestes qui sauvent
  - S'entraîner face à différentes situations courantes (Saignement, brûlure, étouffement, inconscience, etc.)
  - Gérer des situations inhérentes aux risques spécifiques de l'entreprise ou de l'établissement

Pour plus d'informations :

https://djem.fr/catalogue/certificat-de-sauveteur-secouriste-du-travail-sst/